

Mr BRICOLAGE
Société anonyme au capital de 33 240 816 €
Siège social : 1 rue Montaigne
45380 LA CHAPELLE ST MESMIN
348 033 473 RCS ORLEANS

RAPPORT SPECIAL SUR LES ATTRIBUTIONS GRATUITES D' ACTIONS
ASSEMBLEE GENERALE DU 25 AVRIL 2013
(L 225-197- 4 du code de commerce)

1. Etat des attributions gratuites d'actions aux 31 décembre 2012

Désignation du plan	Date de l'autorisation de l'Assemblée	Date de l'attribution par le conseil	Nombre d'actions attribuées	Nature des actions à attribuer : nouvelles ou existantes	Date de l'attribution effective*	Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés
Plan d'attribution d'actions gratuites au Président Directeur Général (N°1)	14 mai 2007	22 avril 2009 (révisé par le CA du 14 décembre 2011)	11 200 (**)	Actions existantes	31 décembre 2012	100.000 euros
Plan d'attribution d'actions gratuites au Membres du Comité Exécutif (N°2)	14 mai 2007	22 avril 2009 (révisé par le CA du 14 décembre 2011)	12 000 (3 000 actions par membre)	Actions existantes	31 décembre 2012	120.480 euros
Plan d'attribution d'actions gratuites au Président Directeur Général (N°3)	14 mai 2007	17 février 2010 (révisé par le CA du 14 décembre 2011)	14 000 (***)	Actions existantes	31 mars 2013	140.560 euros
Plan d'attribution d'actions gratuites à des cadres dirigeants de la société Mr Bricolage (N°4)	6 mai 2010	12 septembre 2012	4 367	Actions existantes	12 septembre 2014	40.000 euros

(*) sous réserve de la réalisation des conditions d'attribution.

(**) 1 240 actions ne feront pas l'objet d'attribution définitive compte tenu des conditions initiales d'attributions.

(***) obligation de conservation de 20 % des actions jusqu'à la cessation des fonctions.

2. Attributions consenties aux mandataires sociaux de la société au cours de l'année 2012 :

Néant.

3. Attributions consenties durant l'année 2012 aux dix salariés de la société dont le nombre d'actions attribuées est le plus élevé :

Néant.

Le Conseil d'Administration, après concertation et examen du compte rendu du Comité des Rémunérations du 21 février 2013, se prononce sur l'attribution des actions des plans ci-dessus et décide, compte tenu des résultats et notamment de la réalisation de l'opération d'acquisition de la société LJDC non prévue au Plan d'Affaire et au budget, d'attribuer :

- au Président Directeur Général 1 000 actions, valorisé à 8,93 euros, soit 8 930 euros (Plan N°1) et 14 000 actions, valorisé à 10,04 euros, soit 140 560 euros (Plan N°3) ;
- aux membres du Comité Exécutif (Plan n°2) 2 400 actions par bénéficiaire, valorisé à 10,04 euros, soit 24 096 euros par bénéficiaire.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION